

décidé de faire. Souvent nos électeurs et nos électrices nous disent dans nos circonscriptions: Mais vous avez la majorité, vous êtes là, qu'est-ce que vous attendez pour agir. Eh bien, c'est ce que nous faisons aujourd'hui, agir et cesser de faire perdre le temps à la Chambre, de faire perdre des centaines de milliers de dollars par jour à la population, pour faire quoi? Pour faire «paniquer» la population. Pour faire peur aux personnes âgées, aux personnes malades et aux personnes démunies.

Lorsque nous savons qu'environ 85 p. 100 de la population canadienne est couverte par des programmes d'assurance médicaments privés ou publics, lorsque nous savons que 95 p. 100 des personnes âgées n'ont pas à payer ces médicaments, de quoi s'inquiète-t-on? Pourquoi veut-on faire peur de cette façon à la population?

Le Nouveau parti démocratique a lancé une campagne, avant même que l'on dépose le projet de loi au début de novembre, une campagne en envoyant des cartes à remplir à travers le Canada, des espèces de pétitions. Pourquoi pas au Québec et partout ailleurs au Canada? Au Québec, on a eu peur, mais pourquoi? Parce que les personnes âgées au Québec, entre autres, la Fédération de l'âge d'or du Québec sait que, par ce projet de loi, la qualité de la santé sera améliorée. Pourquoi? Parce que le Nouveau parti démocratique savait qu'à l'Assemblée nationale du Québec, deux fois, à l'unanimité, on a présenté une motion pour demander au gouvernement fédéral d'apporter enfin les amendements à cette loi sur les brevets pharmaceutiques.

J'ai trouvé ici des déclarations qui ont été faites par certains députés de l'Opposition à l'occasion d'un débat qui a commencé à avoir lieu en 1982 et où le parti libéral avait décidé d'apporter des changements à la loi sur les brevets pharmaceutiques. L'honorable André Ouellet, à l'époque disait, je traduis et je cite:

• (1530)

[Traduction]

«M. Ouellet déclare que la loi vise à instaurer un système équilibré qui encourage l'industrie à investir, à faire de la recherche et à créer des emplois, mais qui assure également aux consommateurs des médicaments à un prix raisonnable.»

[Français]

Le critique du parti libéral en matière de santé, l'honorable député de Sudbury (M. Frith), disait en 1985:

[Traduction]

«Une augmentation des prix serait justifiée si elle devait permettre de mener plus de travaux de recherche au Canada. L'accroissement des prix proposé devrait avoir des effets négligeables sur les consommateurs.»

[Français]

Nous ne nous inquiétons pas de cette augmentation de prix parce que, pour la première fois au Canada, il va y avoir un bureau de révision et de surveillance des prix. Mais à cette époque, lorsque les libéraux, qui n'avaient pas envisagé de mettre sur pied ce bureau, ne s'inquiétaient même pas d'une légère augmentation des prix parce qu'on disait que cela valait peut-être la chandelle de payer un peu plus cher les médicaments pour permettre la recherche et la création d'emplois au Canada.

Attribution de temps

Une autre citation, monsieur le Président, du député de Hull—Aylmer (M. Isabelle), un médecin, qui dit:

[Traduction]

«Nos chercheurs ne pourraient pas travailler dans leur propre pays et le Canada ne pourrait pas créer les emplois normalement associés à la recherche.»

[Français]

Si on n'allait pas de l'avant avec ce projet de loi, ou donner suite au rapport Eastman.

J'en ai d'autres, j'en ai même du Nouveau parti démocratique, monsieur le Président. Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) disait, à la suite, je pense, de la fermeture ou d'un transfert des employés d'une multinationale de sa circonscription:

[Traduction]

«Le transfert signifie la mise à pied de quelque 300 employés dont beaucoup de chercheurs à temps plein.»

[Français]

... il posait une question ...

[Traduction]

«Est-ce que le ministre peut me dire quelle mesure le gouvernement entend prendre pour s'assurer que cette recherche dans le domaine pharmaceutique sera faite dans notre propre pays?»

[Français]

Alors, tous ces députés des deux partis surtout, depuis 1982, ont demandé que ce projet de loi aille de l'avant, parce qu'on avait réalisé que depuis 1969, une mesure qui à l'époque était peut-être nécessaire, le fait d'enlever cette protection aux grandes compagnies pharmaceutiques ... peut-être qu'elle était nécessaire en 1969, mais qu'est-il arrivé? Les compagnies pharmaceutiques ont quitté le pays, les multinationales ne sont pas venues, on a perdu des centaines de milliers d'emplois, la qualité de la santé s'en est ressentie et voici dans quelle situation nous sommes aujourd'hui.

Il nous faut donc le plus vite possible donner cette protection à l'industrie pharmaceutique et il y a des éditorialistes ... Moi, il me semble que tous les jours, il y a quelqu'un qui écrit, qui parle ou qui dit au gouvernement: Mais faites vite, ça presse! *Le Droit* du 19 novembre dit: «Il était temps. Le gouvernement Mulroney fait un geste courageux en introduisant un projet de loi destiné à redonner aux industries pharmaceutiques qui investissent dans la recherche ce droit de propriété que leur a enlevé l'ex-administration libérale.» Le même éditorialiste écrit plus tard: «Nos chercheurs crient à l'aide. Le Canada a perdu près de 2 800 emplois hautement spécialisés. Face au secteur de la recherche pharmaceutique, nous avons maintenant le statut d'une république de bananes, de pays de l'Est. Nos chercheurs ont tout à fait raison de crier à l'aide et c'est dramatique.»

Donc, monsieur le Président, il y a urgence à aller de l'avant avec ce projet de loi. L'Opposition nous critique et nous dit: Apportez des documents, apportez d'autres informations! Mais c'est ce que nous allons faire en comité. Allons-y le plus vite possible.

C'est la place pour faire cela, où on a déjà eu un débat qui a été assez long en deuxième lecture, encore aujourd'hui sur cette motion, allons en comité et je pense que nous allons même avoir des auditions ou des séances à travers le pays pour